

S.P.R.B. - B.D.U. - D.U.  
**Monsieur François TIMMERMANS**  
Fonctionnaire délégué  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU01/PFD/555130  
N/réf. : AVL/ah/AND-2.225/s.572  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : ANDERLECHT. Rue du Transvaal. Demande de permis d'urbanisme portant sur la réalisation d'un bâtiment de vestiaires et de rangement le long du terrain de sport existant.  
*Dossier traité par S. Buelinckx.*

En réponse à votre courrier du 8 juin 2015 sous référence, nous vous communiquons l'avis **favorable** émis par la CRMS en sa séance du 24 juin 2015, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne le terrain de sport qui est implanté à l'angle formé par les rues du Transvaal et Emile Carpentier à Anderlecht, à proximité directe de l'Athénée Leonardo da Vinci. L'équipement sportif touche la zone de protection du Mémorial aux Martyrs Juifs de Belgique, classé comme monument par arrêté du 23/10/2003. Le terrain est compris dans le périmètre du contrat de quartier Canal-Midi.

Le projet vise la construction de vestiaires sur une moitié centrale de l'un des longs côtés du stade, en dehors de la zone de protection, laquelle s'arrête avant la rangée d'arbres qui sépare le monument des terrains de sports environnants.

Le bâtiment projeté se présente sous forme d'un parallélépipède rectangle en briques brunes, d'un seul niveau. Le plan s'organise en deux volumes articulés par un passage couvert qui fait office d'accès vers le terrain. **La construction modifiera à peine les perspectives sur et depuis le Mémorial classé et changera très peu son contexte. La demande n'appelle donc pas de remarques sur le plan patrimonial.**

**Toutefois, la Commission insiste pour que la requalification des abords du terrain de sports, prévue dans le cadre du contrat de quartier, soit réalisée dans les meilleurs délais.** Ceci aura un effet positif sur le contexte du Mémorial, sur l'équipement sportif et sur l'ensemble du quartier.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. à : BDU-DMS : Fr. Cordier  
BDU-DU : S. Buelinckx